

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2009

LOI DE FINANCES POUR 2010 - (n° 1946)
(Seconde partie)
(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 14

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 35

État B**Mission "Solidarité, insertion et égalité des chances"**

I. – Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Lutte contre la pauvreté : revenu de solidarité active et expérimentations sociales	0	82 607 607
Actions en faveur des familles vulnérables	618 400	0
Handicap et dépendance	852 600	0
Égalité entre les hommes et les femmes	0	65 175
<i>Dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	0	3 918 464
<i>Dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
TOTAUX	1 471 000	86 591 246
SOLDE	-85 120 246	

II. – Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Lutte contre la pauvreté : revenu de solidarité active et expérimentations sociales	0	76 957 126
Actions en faveur des familles vulnérables	618 400	0
Handicap et dépendance	852 600	0
Égalité entre les hommes et les femmes	0	37 171
<i>Dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	0	3 236 806
<i>Dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
TOTAUX	1 471 000	80 231 103
SOLDE	-78 760 103	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prend en compte les éléments suivants :

1) une majoration de crédits destinée à abonder, à titre non reconductible et conformément au souhait exprimé par votre commission des finances, de 1 569 500 € (en autorisations d'engagement et crédits de paiement) le plafond de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances ».

Ces crédits seront imputés de la façon suivante :

- 6 000 € sur le programme « Lutte contre la pauvreté : revenu de solidarité active et expérimentations sociales », action 01 « Revenu de solidarité active », titre 6, catégorie 64 ;

- 1 000 € sur le programme « Lutte contre la pauvreté : revenu de solidarité active et expérimentations sociales », action 02 « Expérimentation sociale et autres expériences en matière sociale et d'économie sociale », titre 6, catégorie 64 ;

- 193 500 € sur le programme « Actions en faveur des familles vulnérables », action 01 « Accompagnement des familles dans leur rôle de parents », titre 6, catégorie 64 ;

- 7 000 € sur le programme « Actions en faveur des familles vulnérables », action 02 « Soutien en faveur des familles monoparentales », titre 6, catégorie 64 ;

- 417 900 € sur le programme « Actions en faveur des familles vulnérables », action 03 « Protection des enfants et des familles », titre 6, catégorie 64 ;

- 28 000 € sur le programme « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales », action 06 « Soutien de l'administration sanitaire et sociale », titre 6, catégorie 64 ;

- 28 500 € sur le programme « Égalité entre les hommes et les femmes », action 01 « Accès des femmes aux responsabilités et à la prise de décision », titre 6, catégorie 64 ;

- 34 000 € sur le programme « Égalité entre les hommes et les femmes », action 03 « Égalité en droit et en dignité », titre 6, catégorie 64 ;

- 1 000 € sur le programme « Égalité entre les hommes et les femmes », action 05 « Soutien du programme égalité entre les hommes et les femmes », titre 6, catégorie 64 ;

- 462 100 € sur le programme « Handicap et dépendance », action 01 « Évaluation et orientation personnalisée des personnes handicapées », titre 6, catégorie 64 ;

- 14 000 € sur le programme « Handicap et dépendance », action 02 « Incitation à l'activité professionnelle », titre 6, catégorie 64 ;

- 3 000 € sur le programme « Handicap et dépendance », action 04 « Compensation des conséquences du handicap », titre 6, catégorie 64 ;

- 373 500 € sur le programme « Handicap et dépendance », action 05 « Personnes âgées », titre 6, catégorie 64.

2) une minoration des crédits de 86 689 746 € en autorisations d'engagement et 80 329 603 € en crédits de paiement destinée à gager les ouvertures de crédits opérées lors de cette seconde délibération.

Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- - 128 675 € en autorisations d'engagement et - 100 671 € en crédits de paiement sur le programme « Égalité entre les hommes et les femmes » ;

- - 3 946 464 € en autorisations d'engagement et - 3 264 806 € en crédits de paiement sur le programme « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » ;

- - 82 614 607 € en autorisations d'engagement et - 76 964 126 € en crédits de paiement sur le programme « Lutte contre la pauvreté : revenu de solidarité active et expérimentations sociales ».